

BATIMENTS COMMUNAUX**Maintenance, réparations et améliorations sur les ascenseurs et appareils élévateurs**

Avenant n°1 au marché

EXPOSE DES MOTIFS

Le 6 avril 2009, la ville d'Ivry-sur-Seine a notifié le marché relatif à la maintenance, aux réparations et améliorations sur les ascenseurs et appareils élévateurs à la société OTIS pour un montant, en cas de reconductions successives, de 167 224 € HT minimum et 804 000 € HT maximum concernant la maintenance curative et de 123 620 € HT pour la maintenance préventive.

Le marché a été conclu pour un an à compter de sa notification au titulaire. Il est ensuite reconductible par trois fois, sans que sa durée totale, reconductions comprises, n'excède quatre ans.

De nouveaux appareils élévateurs ont été installés sur la commune d'Ivry-sur-Seine. Le présent avenant a pour objet d'intégrer ces nouveaux appareils dans le marché relatif à leur maintenance. Les appareils concernés sont les suivants :

Type	Plate-forme handicapé
Site	Banque des confluences
Adresse	50 rue Lénine

Type	Ascenseur de charge
Site	Manufacture des œillets métallique
Adresse	29 rue Raspail

Concernant la maintenance curative, les nouveaux appareils seront pris en compte dans les montants minimum et maximum tels qu'ils ont été définis dans l'acte d'engagement lors de la passation du marché.

Concernant la maintenance préventive, le coût de la maintenance de ces nouveaux appareils s'élève à 10 385,40 € HT soit 12 420,93 € TTC en cas de reconductions successives.

Le nouveau montant de la maintenance préventive s'élève donc à 134 005,40 € HT, soit 159 501,17 € TTC en cas de reconductions successives.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver l'avenant n°1, d'un montant de 10 385,40 € HT soit 12 420,93 € TTC au marché de maintenance, réparations et améliorations sur les ascenseurs et appareils élévateurs passé avec la société OTIS.

P.J. : avenant.

BATIMENTS COMMUNAUX

Maintenance, réparations et améliorations sur les ascenseurs et appareils élévateurs

Avenant n°1 au marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 26 mars 2009 approuvant l'attribution du marché relatif à la maintenance, aux réparations et améliorations sur les ascenseurs et appareils élévateurs à la société OTIS,

considérant que le montant initial du marché susvisé s'élevait à 804 000 € HT maximum en cas de reconduction successives concernant la maintenance curative et à 123 620 € HT concernant la maintenance préventive,

considérant que de nouveaux appareils élévateurs ont été installés sur la Commune nécessitant d'en assurer la maintenance préventive pour un montant de 10 385,40 € HT soit 12 420,93 € TTC,

considérant que l'installation de ces nouveaux appareils nécessite de passer un avenant au marché initial,

vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 novembre 2009,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 10 385,40 € HT soit 12 420,93 € TTC, au marché de maintenance, réparations et améliorations sur les ascenseurs et appareils élévateurs conclu avec la société OTIS et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 NOVEMBRE 2009